



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

28-11-2018-01

Date de convocation le 23-11-2018

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 10
Procuration : 2
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 novembre 2018

Le vingt-huit novembre deux mil dix-huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, LOQUET et PALIS, POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et HILLOOU.

Pouvoirs : Mr SALEFRANQUE a donné pouvoir à M. CLAVÉ
Mme ETCHART a donné pouvoir à M. LOQUET

Secrétaire de séance élu : M. DUCOS-DUCQ

OBJET : ACQUISITION DU CHATEAU DE MONT

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'incendie du château De Lestapis, la CCLO a engagé de lourds travaux sur la bâtisse : déblaiements des gravats, sécurisation des murs, reconstruction de la toiture, de l'escalier et des planchers.

Monsieur le Maire rappelle que la CCLO souhaite vendre ce bien et présente le projet proposé à la CCLO par des investisseurs privés de créer des appart – hôtel dans la bâtisse.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du six juillet 2018, la commune a fait une promesse d'achat à la Communauté de Communes de Lacq Orthez du château et de l'ensemble foncier d'un montant de trois cent cinquante mille euros toutes taxes comprises afin de conserver le château dans le patrimoine communal.

Les travaux engagés par la Communauté de Communes ayant été réceptionnés, le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter le château.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres votants,

DÉCIDE d'acquérir le château et de l'ensemble foncier à la Communauté de Communes de Lacq Orthez du pour un montant de trois cent cinquante mille euros toutes taxes comprises.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte.

DESIGNE Maitre Deslous-Estrade pour rédiger tous les documents.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

'É



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/11/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/11/2018